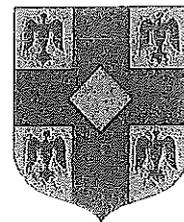


ACGRPI



Association de la Cantine Garderie du Regroupement Pédagogique Intercommunal :
Ecoles maternelles et élémentaires de : CHERISY - FONTAINE LES CROISILLES
GUEMAPPE – HENINEL - WANCOURT

(Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901)

Téléphone Cantine : 03.21.48.56.80 - Téléphone administration : 03.21.48.29.35 - Courriel : mairie.guemappe @wanadoo .fr

ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Chers parents,

La cantine garderie reprend son fonctionnement le 01 Septembre 2016, jour de la rentrée des classes, et les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2016/2017 seront :

- repas occasionnel 5,30 Euros
- 1 repas par semaine 5.00 Euros
- 2 repas par semaine 4,80 Euros
- 3 repas par semaine 4,50 Euros
- 4 repas par semaine 4,40 Euros

Plein tarif pour le premier enfant de la famille.

Réductions de :

- 5% pour le deuxième enfant.
- 7% pour le troisième enfant.
- 10% pour le quatrième enfant.

Tarifs de la garderie :

2,70 Euros pour 1 heure. Les mêmes réductions que pour la cantine sont appliquées.

Fonctionnement :

Mesdames Marie-France BECLIN, Corinne BALAVOINE, Ghislaine BASTIEN et Christelle TRANNOY assurent le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

Quand faut-il réserver ?

JOUR de CANTINE :	RESERVATIONS :
Le lundi	Le vendredi précédent de 7h30 à 9h00.
Le mardi	Le lundi de 7h30 à 9h00.
Le jeudi	Le mardi de 7h30 à 9h00.
Le vendredi	Le jeudi de 7h30 à 9h00.

Attention : pour que votre enfant soit pris en charge, indiquer obligatoirement à l'accompagnatrice de l'autobus (MME FIQUET ou MME TORRES), le jour du repas.

A qui réserver ?

Veillez joindre **directement la cantine au 03.21.48.56.80** avant 9 heures.
Madame BECLIN prendra note de votre réservation.

Comment payer ?

Les repas occasionnels sont à régler à Madame BECLIN le jour du repas ou lors de la réservation.

Les repas réguliers sont facturés chaque fin de mois. Il est rappelé qu'une pénalité de 5% pour retard de paiement sera appliquée. La date limite du règlement est indiquée sur la facture. Les règlements sont à déposer aux heures de garderie ou dans la boîte aux lettres de l'ACGRPI située à la Mairie de Guémappe (1, rue de l'école).

Vous avez la possibilité de payer par virement bancaire.

Que faire si vos enfants ne peuvent venir à la cantine (maladie) ?

Prévenir le plus tôt possible en se référant aux jours de réservation.

Tout repas non pris et non annulé en temps et en heure sera facturé.

L'annulation sera prise en compte si l'information est signalée pour la veille avant 9h00.

Toute nouvelle inscription régulière est assujettie de :

- une caution obligatoire de **50.00 Euros par enfant** par chèque de préférence.
- l'acquittement d'une carte de membre de l'association A.C.G.R.P.I. est fixée à 3.00 Euros pour l'année 2016/2017.
- Elle est obligatoire pour les familles dont les enfants fréquentent la cantine.
- Ci-joint le Règlement Intérieur.

Nous vous remercions de respecter ces procédures et pour votre compréhension.

Le Président
Reynald ROCHE

A.C.G.R.P.I.